



## VOLS A LA FAUSSE QUALITÉ DE RETOUR,

### Soyez vigilants !

Le vol à la fausse qualité est le terme utilisé pour désigner des vols le plus souvent commis à domicile par des inconnus se présentant chez vous sous une fausse qualité (faux policiers, faux agents EDF, faux employés de mairie, faux plombiers...) pour rentrer plus facilement dans votre domicile et vous voler.

Le ou les malfaiteurs se présentent à votre domicile et se font passer pour des professionnels d'un métier et affirment devoir pénétrer chez vous. Une fois dans la place, ils accaparent votre attention, et dérobent vos objets personnels. Ils font preuve d'imagination et les scénarios peuvent varier.

### Des méthodes bien rodées

Voici quelques exemples de scénarios :

- Un faux plombier se présente chez vous afin de contrôler votre installation suite à une fuite d'eau importante chez votre voisin. Il vous demande d'effectuer avec lui des vérifications et en profite pour vous subtiliser des objets de valeurs.
- Des faux policiers se présentent à votre domicile, exhibent furtivement une carte sur laquelle est mentionné « police », et/ou sont en civil, porteurs de brassards orange « police ». Prétextant venir suite à une enquête, ils en profitent pour vérifier votre logement, et y dérober des objets de valeur.
- Parfois, un faux plombier peut se présenter à votre domicile pour une intervention, ne rien voler et avoir des complices, faux policiers, qui viendront plus tard en prétextant une enquête et en profiteront pour voler vos biens.

De nombreux autres scénarios sont exploités par ces malfaiteurs, qui ne sont que rarement à cours d'imagination.

Les personnes âgées sont souvent les cibles privilégiées de ce genre de malfaiteurs. Il convient donc de faire preuve de la plus grande vigilance lors de ce genre de visites à votre domicile.

### Une visite inattendue ? Méfiance !

Si une personne se présente à l'interphone ou à votre porte alors que vous n'étiez pas informé :

- Utilisez l'entrebâilleur et/ou le judas. Vous pouvez parler à travers la porte.
- Quelle que soit la profession, ne vous fiez pas aux apparences. Même si la personne est en tenue de travail et en cas de doute, demandez-lui une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.
- N'hésitez pas à effectuer un contre-appel pour vérifier que la venue de la personne qui se présente chez vous est bien officielle. Pour cela, contactez l'organisme d'origine, votre

baillieur, votre syndic, votre concierge, vos voisins ou la police. Utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente.

**Aucune personne ne doit pénétrer dans votre habitation sans que vous soyez sûr de ses intentions.**

La meilleure prévention pour ce type de vols reste l'application de règles de vigilance simples :

- N'ouvrez jamais la porte à une personne inconnue, quelle que soit la raison invoquée.
- Ne laissez pas rentrer le ou les visiteurs avant d'être certain de leur identité.
- En présence de policiers, même à leur demande, et s'ils prétendent avoir interpellé les précédents faux employés en vous remettant un objet vous appartenant, n'indiquez jamais les cachettes de vos valeurs et ne vérifiez pas devant eux (de vrais policiers ne vous le demanderont jamais).
- N'indiquez pas sur votre boîte aux lettres que vous êtes veuve ou veuf ou toute autre indication laissant penser que vous vivez seul(e).
- Ne conservez pas trop d'argent liquide ou d'objets de valeur (bijoux) chez vous.
- Ne communiquez jamais le code de votre carte bancaire, il est confidentiel et ni les policiers, ni les employés d'une agence bancaire ne vous le demanderont.
- Ayez toujours à portée de main les numéros de téléphone importants pour votre sécurité (famille, voisins, police...).

Dans tous les cas n'hésitez pas à faire appel immédiatement aux services de police, pour signaler le moindre comportement vous paraissant suspect.

Les témoignages apportés peuvent se révéler capitaux pour l'identification des auteurs et la découverte des objets dérobés (véhicules utilisés, immatriculation, marque, couleur, signalament physique...).

Si vous êtes victime d'un vol à la fausse qualité.

- Ne paniquez pas.
- Prévenez immédiatement les services de police, votre réactivité permettra une intervention rapide visant à interpellier les auteurs.
- Donnez toutes les informations utiles aux policiers : adresse de votre domicile, description des auteurs (la taille, leurs vêtements, ...), mode opératoire succinct, et préjudice....
- Ne touchez à rien chez vous en attendant le passage de la police qui relèvera les traces et indices laissés par les malfaiteurs.

**Parlez-en autour de vous,  
informez vos voisins qui n'auraient pas lu cet avertissement**